MALT STRAUSS
Laboratoires et bureaux : BRASSERIE DEMORY
Dépôt Pharmacie Monnier, rue St-Georges, 44, Roubaix. Télép. 1071

Journal de Roubaix

BRASSERIE DEMORY
PARIS
DIPLÔME D'HONNEUR
Deux Médailles d'or
MUNICH
Mai 1906

Cinquante-et-unième année. — N° 171. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 20 JUIN 1906.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs ; Six mois..... 9 — ; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lefebvre, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Tordeur, 30, rue Bourdon-Saint-Jacques ;
A Paris et à Bruxelles..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Bureaux.

HUIT PAGES 5 Centimes

A TRAVERS LE SAHARA

Le moment approche où le mystérieux Sahara sera parfaitement connu. Nos officiers, à la tête des compagnies de méharistes qui tiennent garnison sur les limites du grand désert, et dans le Sud-Algérien, et dans le nord de l'Afrique occidentale, parcourent, aujourd'hui, le Sahara, sur des espaces immenses avec une surprenante facilité. Les habitants, ces Touaregs naguère si redoutés, sont complètement mâtés. Par la force des armes ou par des négociations, nous nous sommes assuré le concours de leurs chefs, qui sont presque tous à notre dévotion. Ces farouches fils du désert, au visage voilé, viennent chercher l'investiture dans nos postes du Sud et il en est qui portent avec fierté l'insigne de la Légion d'honneur. Les hommes qui défendirent si longtemps l'approche de leurs solitudes, ne comptent donc plus pour rien. Reste la nature. Elle demeure singulièrement rébarbative et maussade.

Les documents scientifiques de la mission Foureau, qui traversa le Sahara d'Alger au lac Tchad par l'Air, viennent de paraître. Ils détruisent impitoyablement les illusions qui pouvaient nous rester sur ce sol léger que nous abandonna généreusement lord Salisbury. « La majeure partie des pays traversés, dit M. Foureau, est bien déshéritée, bien pauvre, bien vide ». Les rares oasis qui se rencontrent, comme cet Air, dont on avait vanté la richesse, n'attirent l'attention que par contraste avec l'horreur des immensités stériles qu'elles jalonnent. Ce ne sont que « de petits jardins entretenus à grand'peine » et nourrissant difficilement leurs habitants. Le sous-sol est plus riche ! M. Foureau le nie. La houille, qu'on espérait trouver, et qui aurait pu être un aliment pour le chemin de fer transsaharien projeté, il faut renoncer à la rencontrer, depuis qu'on connaît l'âge et la nature des calcaires carbonifères signalés. Bref, « dans l'état actuel des choses, le Sahara n'a aucune valeur et ne produit absolument rien ».

Peut-être ne faut-il pas prendre au pied de la lettre cette appréciation si pessimiste. La mission Foureau paraît avoir traversé la partie la plus ingrate du Sahara. Le désert est grand et il se peut qu'en d'autres parties il recèle quelques richesses minières. Il en existe, dit-on, notamment ces salines de Taoudeni, célèbres dans tout le Soudan, que M. Roume vient de faire visiter par les méharistes de Tombouctou. On sait aussi que quelques régions montagneuses du Sahara central, comme le pays Hoggar, ont assez d'eau et de végétation pour faire vivre d'assez nombreux habitants et leurs troupeaux.

Sous réserve de ces constatations et de la possibilité de quelques surprises agréables, il paraît bien que le Sahara est l'une des parties les plus stériles de notre globe. A peine peuplée, cultivée sur une minime surface, presque sans commerce, cette immense région n'a donc presque pas de valeur intrinsèque. Elle a cessé d'être le chemin des caravanes depuis la suppression de la traite et depuis que le Soudan a trouvé d'autres débouchés. Le Sahara redeviendra-t-il, du moins, une route, un trait d'union politique entre l'Afrique du Nord et le Soudan ? On ne peut pas affirmer qu'un jour, la prospérité croissante de ces deux parties de notre empire africain ne leur permette pas de se donner le luxe d'un chemin de fer transsaharien. Mais ce jour-là est bien lointain, et les révélations de la mission Foureau ne le rapprochent pas.

Ecartons donc pour le moment cette chimère du rail jeté à travers le désert et contentons-nous modestement d'un fil télégraphique. Ce télégraphe serait très utile et, depuis les courses hardies de nos officiers sahariens, dont on ne saurait trop admirer l'énergie, l'opération de la pose ne présente plus de très grandes difficultés. Cette victoire de la science sur la nature saharienne satisfera pour longtemps notre amour-propre colonisateur.

M. O.

BULLETIN

18 juin.

La Chambre a consacré aujourd'hui, sa quatrième séance, à la politique générale du gouvernement. M. Clémenceau a répondu à M. Jaurès.

⁂

Les débats publics du procès en revision Dreyfus ont commencé cet après-midi, devant la Cour de cassation, toutes Chambres réunies. M. le conseiller Moras a lu son rapport et conclu à la cassation avec renvoi.

⁂

Le Président de la République a assisté aujourd'hui aux courses de Saint-Cloud.

⁂

Des démarches sont faites, depuis quelque temps, par un fils du maréchal Bazaine, pour arriver à établir l'innocence de son père.

⁂

La Douma a décidé de ne pas prendre de vacances, et de siéger en permanence.

L'ordre est rétabli à Bielostock, en Pologne.

INFORMATIONS

M. Ruau à Milan

Milan, 18 juin. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, arrivé hier à Milan, a visité ce matin, en détail, la section française d'agriculture à l'Exposition. Les commissaire spécial lui a souhaité la bienvenue.

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration officielle de l'art décoratif français.

Election d'un conseiller général

Dijon, 18 juin. — Une élection au Conseil général avait lieu hier dans le canton d'Arnay-le-Duc. M. Thomaret, progressiste, industriel à Arnay-le-Duc, a été élu par 1.356 voix, contre 1.033 à M. Billier, radical-socialiste, conseiller d'arrondissement.

Incident d'audience

Lorient, 18 juin. — M. Barberou, avocat, a déclaré, au cours des débats en correctionnelle, que le procès intenté à la femme d'un gréviste d'Hennebont, poursuivie pour outrages aux gendarmes, était honteux et scandaleux.

Le Président, après une vive discussion, a suspendu la séance, puis procès-verbal a été dressé contre l'avocat, auquel, après réquisitoire, le Tribunal a infligé une réprimande.

Une grève à l'Exposition de Milan

Milan, 18 juin. — Le personnel subalterne de l'Exposition de Milan menace d'une grève générale.

Les concierges, les huissiers et les gardiens des pavillons qui reçoivent pour leurs services un salaire de 3 fr. 50 par jour demandent à être payés 4 francs.

Dans un ordre du jour voté hier soir, ils rappellent au Comité général que cette augmentation leur a été promise dès l'ouverture de l'Exposition ; et ils le mettent en demeure de leur donner satisfaction.

Certains autres se plaignent des heures de service qui leur imposent des fatigues excessives, et si les pourparlers engagés entre les deux parties n'aboutissent à aucun résultat, on pourra craindre que les menaces de grève ne soient vite réalisées.

Un chemin de fer stratégique en Espagne

Madrid, — juin. — Les journaux signalent qu'un important projet est mis à l'étude relatif à la construction d'un chemin de fer stratégique reliant directement l'arsenal du Ferrol avec les hauts-fourneaux de Folguero-Nières, la fabrique d'armes de Brugia et les différentes mines de charbon d'Asturies. La réalisation de ce projet donnera à l'arsenal du Ferrol une grande valeur militaire.

Arrestations en masse en Egypte

Le Caire, 18 juin. — Trente-cinq personnes sur quarante-cinq, impliquées dans l'attaque des officiers anglais, ont été arrêtées.

L'AFFAIRE DREYFUS EN CASSATION

LA PREMIÈRE AUDIENCE PUBLIQUE

Paris, 18 juin. — La Cour de cassation, toutes Chambres réunies, en audience publique, s'est occupée aujourd'hui de la deuxième demande en revision du jugement du Conseil de guerre de Rennes, qui, le 19 septembre 1899, condamna Dreyfus à six ans de détention.

L'audience a été ouverte à midi cinq, sous la

M. MORAS
CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION, RAPPORTEUR

présidence du premier Président, M. Ballot-Beaupré.

Le public est nombreux.

Dans un coin de la salle, à droite, on remarque les membres de la famille Dreyfus. Mme Alfred Dreyfus, habillée de noir, est assise à côté de son beau-frère, M. Mathieu Dreyfus. Dans l'embrasure d'une fenêtre, tout près de la place occupée par le procureur général Baudoin, on aperçoit le colonel Picard.

Au banc de la défense, à côté de Me Mornard, sont assis Me Demange et son secrétaire.

L'ex-capitaine Dreyfus n'est pas présent.

Le rapport de M. Moras

Le rapporteur, M. Moras, commence, d'une voix sourde, la lecture de son rapport sur l'enquête de la Chambre criminelle.

Il dit que la modération et l'impartialité qui président les débats, montrent que ceux-ci ont quitté le domaine de la politique, pour devenir exclusivement judiciaires.

Le rapporteur rappelle ensuite les circonstances qui précédèrent la demande en revision, puis les faits signalés à la Cour de cassation par le Garde des Sceaux. Il dit notamment que, dans la lettre de l'agent A à l'agent B, l'initiale P a dû être remplacée par l'initiale D (Dreyfus).

Le rapporteur signale ensuite une fausse date, écrite à l'encre rouge par Henry, sur la pièce 26, signée Alexandrine, et annonçant qu'on fournirait l'organisation des chemins de fer.

Un troisième fait nouveau consiste en ce que Valcarlos, dont on croyait les renseignements désintéressés, touchait une mensualité qui, après 1897, fut inscrite au livre de caisse, par Henry, sous un nom fantaisiste.

L'orateur estime que si ces faits avaient été connus, ils auraient suffi pour modifier l'opinion des juges de Rennes.

La thèse de Me Mornard

Le rapporteur expose ensuite la thèse du défenseur de Dreyfus. Dans son mémoire, Me Mornard constate que l'instruction scrupuleuse et minutieuse de la Chambre criminelle n'a rien laissé subsister des prétendus éléments du crime relevé à la charge de Dreyfus, et a relevé des faits dolosifs commis par les partisans de l'accusation.

La première partie du rapport rappelle « le système excessif et contradictoire de l'accusation, montrant, dit-il, le bizarre état d'esprit d'un certain nombre d'officiers qui commirent des actions abominables, avec la conviction qu'ils faisaient un acte de service et une œuvre méritoire.»

La deuxième partie analyse le procès de Rennes.

La troisième partie analyse les faits révélés après le procès et les conséquences qui en résultèrent.

La quatrième partie étudie le rôle d'Esthérazy. « Le bordereau, dit-il, est indubitablement l'œuvre d'Esthérazy. »

La cinquième partie du rapport examine les conséquences juridiques des résultats de l'instruction « sans insister sur les violations de la loi, qui suffiraient à elles seules à faire annuler le procès de Rennes. »

Me Mornard signale quatorze illégalités qui auraient été commises à Rennes :

Il ne fut pas rédigé de nouvel acte d'accusation ; il fut fait allusion à des questions non renvoyées à l'examen de ce Conseil, et dont certaines étaient définitivement tranchées ; les fonctions de commissaire du gouvernement furent remplies par des officiers de grade supérieur au président ; les officiers comparaissaient comme témoins, mais formulaient tout serment comme de véritables réquisitions du commissaire du gouvernement. La continuation des débats fut imposée à la défense après une tentative d'assassinat sur un défenseur, ainsi empêché de remplir sa mission ; en même temps, des articulations de pièces clandestines étaient produites, entravant cette mission. Cette dernière illégalité fournit à la défense le moyen de demander utilement la revision du procès.

Le rapport relève encore, de multiples moyens de revision, dont le mémoire en retient treize, qui concernent : Les prétendus aveux de Dreyfus ; le témoignage de Valcarlos ; la discussion technique du bordereau ; la dissimulation ou falsification de nombreuses pièces ou de notes innocentant Dreyfus. La livraison d'obus Robin en Allemagne ; le faux témoignage du colonel Rollin sur les cours de l'Ecole de guerre ; la livraison de documents sur l'artillerie lourde ; le faux Henry ; le faux témoignage de Czernusky, et la cryptographie de Bertillon, seraient des œuvres de folie ou d'imposture.

Les conclusions du rapporteur

M. Moras, après avoir énuméré ces faits, indique que l'avocat de Dreyfus demande à la Cour de casser le jugement du Conseil de guerre de Rennes sans renvoi, mais en proclamant que l'honneur de son client est intact et en ordonnant l'affichage de l'arrêt dans toutes les communes de France et son insertion au *Journal officiel* et dans cent journaux. Il ne réclame pas d'indemnité.

« Soldat avant tout, dit Me Mornard, le capitaine Dreyfus estime qu'ayant consacré sa vie à sa patrie, celle-ci a pu disposer de lui et lui infliger des douleurs imméritées ; il a supporté toutes les angoisse, toutes les misères de l'île du Diable, comme il eût supporté toutes les souffrances d'une campagne atroce. Arrivé au terme de cette lutte épouvantable, le capitaine Dreyfus, en soldat qui a loyalement fait son devoir et qui toujours l'accomplit simplement, repousse l'indemnité qui lui est due et ne veut que son honneur. »

Le rapporteur, M. Moras, fait remarquer aussitôt que dans son réquisitoire écrit, le procureur général ne retient que six faits nouveaux. Ce sont : 1° La découverte du télégramme adressé le 5 janvier 1895 à neuf heures du matin de l'école militaire au gouverneur militaire de Paris, par le commandant Guérin et dans lequel il n'est pas question des prétendus aveux de Dreyfus ; 2° la découverte dans les archives du ministère de la guerre de la minute du commandant Bayle sur l'attribution de l'artillerie lourde aux armées, qu'on imputait à Dreyfus, avant le Conseil de guerre de Rennes, d'avoir livrée à l'étranger ; 3° les incidents relatifs à la déposition du témoin Czernuski ; 4° les incidents qui se rattachent aux déclarations attribuées à M. de Valcarlos ; 5° et 6° enfin la falsification des pièces 26 et 371 du dossier secret.

Le procureur général estime que ces faits nouveaux imposent la revision. Sans attendre l'ensemble des théories juridiques de Me Mornard, il requiert cependant, l'annulation sans renvoi, l'affichage de l'arrêt à Rennes et à Paris, son insertion au *Journal Officiel* et sa publication dans cinq journaux au choix du demandeur. Ces réquisitions se fondent sur ce qu'il serait établi que l'envoi du bordereau imputable à Estérhazy ne constituerait qu'un acte fictif de trahison et que d'ailleurs, la trahison fût-elle réelle, il est absolument prouvé que Dreyfus est innocent.

Le rapporteur fait l'historique de l'arrivée du bordereau au ministère de la Guerre et dit qu'aucun des chefs de service n'en reconnut l'écriture. Les soupçons ne naquirent qu'après la constatation des colonels Fabre et d'Abaville, d'une ressemblance d'ailleurs certaine entre l'écriture du bordereau et celle de Dreyfus. C'est à la suite de cette constatation que le général Mercier ordonna les expertises et l'instruction contre Dreyfus.

Le rapporteur estime que si les documents secrets communiqués au Conseil avaient pu être discutés par la défense, il n'en serait rien resté dans l'esprit des juges, qu'ils n'y auraient rien trouvé qui pût les convaincre de la culpabilité de l'accusé.

Le rapporteur passe ensuite à la question des aveux de Dreyfus. Il ne veut pas la discuter, dit-il, car elle a été tranchée. Votre arrêt des Chambres réunies de 1899 a tenu à faire disparaître cette légende.

Là dessus, l'audience a été levée sans incident. Elle sera reprise demain à midi pour la continuation de la lecture du rapport.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AUX COURSES DE SAINT-CLOUD

Paris, 18 juin. — Aujourd'hui s'est disputée, à Saint-Cloud, l'épreuve municipale du Trotting-Club, le prix du Président de la République, dotée d'une allocation de 50.000 francs.

Sur l'invitation de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, M. Fallières, président de la République, assistait à la réunion, en compagnie de MM. Georges Leygues, ministre des Colonies, et Antonin Dubost, président du Sénat.

On remarquait également la présence de tous les éleveurs de chevaux de demi-sang, qui ont pris part au concours central hippique de la semaine dernière.

Avant la course, on a fait défiler successivement sous les yeux de M. Fallières, les concurrents *Dagobert Damoiseau*, *Dangeul*, *Drapeau*, *Diogène*, *Dirca* et *Diamant*.

Sur un bon départ les chevaux partaient bien groupés, mais *Dangeul* avait le commandement, suivi de *Diogène*, de *Don Juan*, de *Diamant* et de *Drapeau* ; en face les autres chevaux revenaient sur le peloton de tête.

Dans le tournant, *Diamant*, menaçait un instant les deux représentants de M. Lallouet, mais ceux-ci se détachaient à l'entrée de la ligne droite et traînaient longtemps côte-à-côte. Ce n'est que sur le poteau que *Diogène* se détachait pour gagner nettement ; *Dangeul*, deuxième, et *Diamant*, troisième.

Diogène a trotté le kilomètre en 1 minute 33 secondes 2/5.

LA CLOTURE DES INTERPELLATIONS

Les ordres du jour

Paris, 18 juin. — La grande interpellation sur la politique générale touche à sa fin et les groupes s'occupent des ordres du jour.

Nous avons déjà annoncé que M. Jaurès présenterait, au nom du Parti socialiste unifié, un ordre du jour qui contiendrait à la fois un blâme pour le gouvernement et l'affirmation des doctrines socialistes. On prévoit déjà que la priorité en faveur de cet ordre du jour recueillera difficilement plus de 70 voix.

Au nom des socialistes indépendants, M. Zévaès présentera un autre ordre du jour qui, sans contenir de blâme direct pour le gouvernement, exigerait de lui l'impôt progressif sur le revenu et l'abolition des Conseils de guerre.

Le gouvernement qui, dans sa déclaration, s'est prononcé en faveur de l'impôt sur le revenu, mais non progressif, et la réforme seulement des Conseils de guerre, ne saurait accepter l'ordre du jour Zévaès qui, pour recueillir plus de voix que celui de M. Jaurès, n'en sera pas moins repoussé à une forte majorité.

Enfin, nous aurons l'ordre du jour du Bloc, arrêté par la délégation des gauches et qui aura été préalablement soumis au gouvernement. Cet ordre du jour qui exprimera la confiance de la Chambre dans le gouvernement, insistera en faveur du rachat de l'Ouest. Il réunira sans nul doute une forte majorité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA RIPOSTE DE M. CLÉMENCEAU

La suite des interpellations. — Les troubles dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. Discours de MM. Basly et Vaillant. — Le Ministre de l'Intérieur justifie sa conduite et prend l'offensive contre M. Jaurès. — M. Clémenceau continuera son discours mardi.

Paris, 18 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

Le débat qui se poursuit sur la politique générale, continue à faire salle comble.

MM. Sarrien, Poincaré et Barthou sont au banc du gouvernement.

M. Clémenceau, une volumineuse serviette sous le bras, s'entretient dans l'hémycle, avec MM. Deschanel, Vaillant et Basly. Il gesticule et n'a pas l'air content.

LES GRÈVES DU PAS-DE-CALAIS

M. le Président. — J'ai reçu de M. Basly une demande d'interpellation sur les causes des grèves dans le Pas-de-Calais et sur celles de la catastrophe de Courrières.

M. Basly demande la jonction de son interpellation aux interpellations en cours. (Exclamations).

M. Vaillant. — Je proteste contre cette procédure.

M. CLÉMENCEAU
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Je ne m'oppose pas à ce que M. Basly développe son interpellation. Je reconnais qu'elle est un des éléments principaux du débat. Mais je demande que mon tour de parole soit maintenu.

M. Deschanel. — Je maintiens aussi mon droit de prendre la parole à mon rang d'inscription. (Cris ironiques à droite : *Et Clémenceau !*)

M. Clémenceau, *ministre de l'intérieur*. — Le Gouvernement maintient également son droit.

M. Lasies. — Mon pauvre Clémenceau, on ne vous laissera pas parler. (Rires).

M. Clémenceau. — Le Gouvernement a le droit de parler quand bon lui semble. (Exclamations ironiques).

L'interpellation Basly est jointe aux autres.

L'INTERPELLATION BASLY

M. Basly. — Depuis la dernière grève, dit-il, les Compagnies prétendent qu'elles ont augmenté les salaires des ouvriers mineurs de 10 %. Il n'en est rien. Les salaires devaient être de 6 fr. 70 à Liévin, ils sont de 4 fr. 90, de 4 fr. 66 et de 4 fr. 48. Il y a quelques ouvriers qui touchent neuf francs, mais ils sont peu nombreux. La moyenne est donc en réalité au-dessous de 6 francs par jour. C'est cette question du taux des salaires qui a été une des causes principales des dernières grèves. On a supprimé, pendant la dernière grève, les soins médicaux et les remèdes. Après la grève, on n'en a pas moins réclamé aux mineurs le prix des médicaments et des soins médicaux.

La caisse de secours, malgré l'organisation qui résulte de la loi récente, est devenue une caisse de persécution pour les ouvriers.

L'orateur parle d'une voix sourde. On l'entend difficilement. Il cite un certain nombre de faits à l'appui de ses dires. Dans la Compagnie de Lens, le médecin ne peut pas dépenser plus de 65 centimes par malade.

M. Barthou, *ministre des Travaux publics*. — Je regrette que M. Basly n'ait pas porté préalablement à ma connaissance les violations de la loi dont il se plaint. Je ne pourrai pas lui répondre sur ces points.

M. Basly. — Les statuts sur les caisses de secours sont en contradiction formelle avec le texte de la loi. Il est impossible que les ouvriers qui alimentent la caisse en soient réduits à faire appeler des médecins étrangers. La Compagnie de Courrières, qui a sur la conscience 1.100 cadavres, a congédié des ouvriers mineurs. (Mouvements divers.) Elle en a appelé du dehors, mais elle exige des nouveaux ouvriers des certificats du curé constatant qu'ils ont fait leur première communion. Que devient, dans ces conditions, la liberté de conscience ? La loi dénne des droits au gouvernement ; si celui-ci en avait usé, les Compagnies ne commettraient plus de tels abus, et peut-être aussi la catastrophe de Courrières ne se serait-elle pas produite.

Les Compagnies ayant refusé de fixer les bases de l'augmentation des salaires qu'elles promettaient, la grève éclata. Malgré l'intervention du gouvernement, les Compagnies refusèrent de modifier leur décision. La grève continua donc et des incidents violents se sont produits. Un officier fut tué. Si les Compagnies avaient fait leur devoir, ces tristes événements auraient pu être évités.

M. le Préfet du Pas-de-Calais a dit à M. Clémenceau, à Lens, que les manifestants qui ont attaqué la maison Renaud étaient venus par un chemin détourné. La vérité est qu'un officier supérieur avait offert à la Compagnie de Lens d'occuper un immeuble voisin de l'endroit où la manifestation a eu lieu. La Compagnie a refusé.

Les troubles et les violences ne pouvaient que servir la cause des Compagnies. Les mineurs ont regretté, plus que personne, la mort du lieutenant Lautour, parce qu'ils savaient bien que ce serait le signal de l'occupation du pays par les troupes.

Le ministre de l'Intérieur, malgré les efforts louables qu'il a faits, a été impuissant. Il n'a rien pu obtenir de ces Compagnies qui, en six ans, ont réalisé 71 millions de bénéfices. Elles n'auraient pas voulu, en effet, qu'on pût attribuer à M. Clémenceau l'honneur d'avoir mis fin au conflit. (Mouvements divers.)

Cette situation ne peut pas durer plus longtemps. Il est urgent que le gouvernement présente des projets de loi qui lui fournissent des armes efficaces contre les Compagnies.

A la suite de l'arrivée du ministre à Lens, on n'a plus eu de salles de conférences, plus de salles d'école et on arrête des orateurs de la confédération et du syndicat. Il y a eu des arrestations illégales, faites au hasard, et on a été forcé de relâcher beaucoup de citoyens ainsi arrêtés après les avoir malmenés. Quand la Chambre aura voté l'amnistie, il sera juste de rapporter un arrêté qui a révoqué un maire de la circonscription. On avait dit qu'il avait des pierres dans ses poches ; on n'a pu le démontrer. C'est parce qu'il s'est refusé à faire des sommations que lui demandait de faire un gendarme qu'il a été révoqué.

Incidemment l'orateur conteste l'exactitude des chiffres de M. Bétry sur le nombre des adhérents aux syndicats jaunes.

La catastrophe de Courrières

M. Basly. — La Chambre précédente avait décidé que, si la culpabilité de l'administration de la mine de Courrières était établie, la déchéance serait prononcée. Pourquoi ne recherche-t-on pas davantage les coupables ? M. Barthou avait proposé une Commission de cinq membres où étaient admis les ouvriers mineurs. La Commission est divisée en deux. Deux rapports ont été faits.

Les deux ouvriers n'ont pas voulu signer le rapport des trois ingénieurs qui réclamaient les circonstances atténuantes et cherchaient à écarter la culpabilité de la Compagnie. Or, cette culpabilité ne fait pas de doute. Il résulte du rapport des délégués mineurs que toute une série de fautes a eu lieu au lendemain de la catastrophe, au moment des opérations de sauvetage, qu'on a laissé se propager des incendies, qu'on n'a pas consulté les délégués mineurs, qu'on ne s'est préoccupé que d'une chose : sauver la mine, qu'on a fait des barrages là où la nécessité ne s'en faisait pas sentir, fermant ainsi des issues. La Compagnie a encouru la plus lourde responsabilité. Il serait intéressant de connaître les conclusions de la Commission.

Avant la catastrophe, l'an dernier, une loi a été votée établissant une Commission chargée de faire une enquête au point de vue de l'hygiène, et l'insouciance de la Compagnie de Courrières a été démontrée en ce qui concerne l'aérage.

Dans la déclaration ministérielle, le président du Conseil a annoncé le dépôt d'un projet de loi qui mettra aux mains du Gouvernement des mesures lui permettant de déclarer la déchéance. Ces mesures sont insuffisantes. La solution serait d'appliquer le programme des radicaux qui date de vingt ans, à savoir : le rachat des mines et l'expropriation. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) La participation aux bénéfices n'est qu'un miroir aux alouettes fait pour tromper les gogos. Va-t-on l'appliquer aux six concessions nouvelles à faire dans le Pas-de-Calais ? Ces concessions coûteront plus cher comme exploitation, parce qu'il faudra descendre plus bas pour trouver le charbon. Va-t-on mettre les Compagnies nouvelles dans une situation inférieure vis-à-vis des autres ? En réalité, c'est le salaire qui paiera les frais.

Décrétez par une loi la reprise des mines et leur exploitation par l'Etat, la situation changera du jour au lendemain. (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche.)

DISCOURS DE M. VAILLANT

M. Vaillant succède à M. Basly. Les actes du Gouvernement, d'après lui, ne sont pas démocratiques. Les socialistes n'ont pas oublié les critiques qu'a faites M. Clémenceau des gouvernement antérieurs, notamment sur l'emploi de la force armée dans les grèves.

M. Clémenceau. — Je vous défie de trouver un seul article de moi où j'ai blâmé autre chose que l'envoi préventif des troupes. Il serait absurde de dire que des ouvriers peuvent piller, voler et tuer et qu'on ne les arrêtera pas. (Applaudissements.)

M. Vaillant. — Mais pourtant....

M. Clémenceau. — Non, hors de Charenton, il n'y a pas un homme qui pourra soutenir une pareille thèse. (Rires.)

M. Vaillant. — Le parti radical a le devoir de pousser le Gouvernement, avec les socialistes, à l'application de son propre programme. Comment pouvait-on imaginer qu'au lendemain de la catastrophe, véritable massacre capitaliste, le mouvement ouvrier serait un mouvement de suppliants ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Le Gouvernement avait traité la grève des facteurs comme une révolte ; il avait opposé le refus du droit syndical, du droit de coalition à leurs revendications. Il a montré dans la grève du Pas-de-Calais son ardeur répressive et partout il a exercé son action anti-socialiste et anti-ouvrière. M. Clémenceau, dans son discours de Lyon, n'a pas ménagé, d'ailleurs, son ironie à l'égard des socialistes et du parti unifié.

L'orateur ne peut pas admettre les mesures d'ordre prises pour le 1er mai. Il les reproche avec amertume au Gouvernement.

On a empêché la manifestation grandiose du prolétariat. On a été plus dur pour les grévistes que les fauteurs de troubles dans les inventaires. (Exclamations.)

On a voulu faire croire que des membres de la Confédération du Travail pouvaient participer à un complot réactionnaire. On a arrêté des membres de cette Confédération. C'était perfide et c'était surtout absurde. Le prétexte pour maintenir l'accusation est sans valeur. Le Gouvernement a dépassé les gouvernements précédents dans son œuvre de réaction. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.) Le Gouvernement actuel est le représentant de la classe dominante. Les socialistes essaient de le mettre en demeure d'exécuter son programme, mais ils ne s'illusionnent pas, après la leçon de choses qu'ils viennent de recevoir, et on peut s'attendre dès à présent à la faillite du parti radical. (Protestations à gauche.)

L'orateur explique ensuite à son tour ce que sera le régime collectiviste. C'est la même métaphysique nébuleuse. Les gauches donnent des signes d'impatience.

M. l'abbé Gayraud. — Parlez, parlez !

M. Sarrien et M. Clémenceau bâillent.

M. Vaillant parle de production adjacente et complémentaire...

M. Lasies. — Très bien ! (Hilarité.)

L'orateur lit maintenant un long papier. Les conversations sont devenues générales. Le président réclame en vain le silence.

M. Vaillant. — Les organisations ouvrières sont non seulement nationales, mais internationales ; elles sont orientées dans la voie du socialisme et du syndicalisme. Les Jaunes sont une quantité négligeable. Les socialistes n'ont pas à compter, ils le savent, sur le concours de l'Etat qui est un adversaire. Le développement du prolétariat, de son organisation et de son action nous montre que le moment d'une grande transformation n'est pas éloigné. La Révolution russe prouve qu'elle sera internationale.

M. Vaillant conclut en menaçant la société bourgeoise des violences populaires. Il est applaudi par ses amis.

DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau se dirige vivement vers la tribune. Un long mouvement parcourt l'assemblée. Les députés rentrent en courant. Le silence s'établit pendant que le ministre de l'Intérieur range ses papiers sur la tribune. Il commence d'une voix mordante et brève en s'adressant à M. Jaurès :

— Interpellé directement et personnellement par M. Jaurès, je tiens tout d'abord à rendre justice à la noble passion de justice sociale qui anime son éloquence. Il a pris l'humanité dans son ensemble, presque à sa sortie des cavernes. Dans son idéalisme, tout le mal est éliminé. Il parle de très haut, absorbé dans son fastueux mirage. Pendant ce temps, moi, je laboure dans la plaine. De là, la différence de nos points de vue. (Applaudissements.) M. Jaurès m'a couvert de fleurs, mais pour m'immoler plus pompeusement sur l'autel du collectivisme. Mais je ne suis pas homme à me laisser faire. Je n'ai aucune vocation pour tendre à Calchas une gorge innocente. (Rires et applaudissements.)

On m'a accusé d'avoir refoulé la classe ouvrière. Où l'ai-je donc rencontrée, cette classe ouvrière ?

M. Paul Constans. — A la Bourse du Travail.

M. Coutant. — Vous avez mobilisé 50.000 hommes. (Vacarme.)

M. Clémenceau. — Est-ce derrière les barricades où est tombé le lieutenant Lautour, sabre ou fourreau ? (Salve d'applaudissements.) Ceux qui ont commis des crimes et des violences, qui allaient piller les maisons de leurs camarades, sont-ce les représentants de la classe ouvrière ? Evidemment non ! (Applaudissements prolongés.) Je me rends cette justice que j'avais fait tout au monde pour éviter les conflits sanglants. J'ai payé de ma personne. Et on me reproche d'avoir fait pis que des gouvernements précédents qui cependant ont tué des grévistes. M. Jaurès qui me fait ces reproches n'a plus eu une parole de blâme contre ces gouvernements. (Applaudissements.)

Je m'adresse surtout à M. Jaurès. Lors des incidents sanglants de Châlon et de la Martinique, les socialistes ont voté un ordre du jour de confiance au gouvernement d'alors et M. Jaurès a pris la plume pour le justifier. (Applaudissements prolongés.)

M. Clémenceau poursuit, très incisif. Il arpente la tribune nerveusement. Les mains dans ses poches : M. Jaurès n'a tenu aucun compte des difficultés avec lesquelles le gouvernement s'est trouvé aux prises.

A-t-on oublié ce qui s'est passé lors des inventaires ?